



APPEL À CANDIDATURES

Espaces-test maraîchage

Domaine de la Grande Galiénais (Vitré)



Vitré Communauté lance un appel à candidatures pour des espaces-test maraîchage destinés aux personnes souhaitant vérifier la viabilité de leur projet en conditions réelles, dans un cadre sécurisé, équipé et accompagné. Trois espaces-test sont disponibles sur le Domaine de la Grande Galiénais à Vitré.

Cet appel s'inscrit pleinement dans la dynamique du Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT) de Vitré Communauté, qui vise à renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, développer les productions locales et soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs.



OBJET DE L'APPEL

Trois espaces-test maraîchage sont proposés au sein du Domaine de la Grande Galiénais, sur la commune de Vitré. Ils offrent un environnement équipé, accompagné et propice à l'expérimentation avant une éventuelle installation définitive.

Contexte

Dans une démarche d'alimentation durable et de soutien aux installations agricoles, Vitré Communauté met en place un dispositif d'espaces-test permettant d'expérimenter un projet maraîcher avant installation définitive.

Le dispositif constitue un levier du PAAT, qui encourage :

- Le développement de filières agricoles de proximité,
- L'accès à des produits locaux et de qualité pour les habitants
- Le renforcement de l'approvisionnement local de la restauration collective.

Ce dispositif associe accompagnement, mise à disposition de foncier, partage de matériel et débouchés structurés.

Les atouts du territoire

Entre dynamisme économique et douceur de vivre, Vitré Communauté offre un cadre naturellement propice au développement de projets agricoles.

Ici, énergie du territoire et environnement préservé avancent ensemble, dans une culture de l'accueil et du partage.

Un territoire où économie locale et nature se renforcent

- Un des territoires les plus dynamiques de Bretagne
- Une demande croissante en produits frais et locaux
- Des actions structurées du PAAT pour soutenir les circuits courts
- Une restauration collective engagée dans l'achat local, en cohérence avec la loi EGAlim.

Un écosystème agricole vivant et collaboratif

- Partenaires agricoles mobilisés et accessibles
- Réseaux locaux solidaires
- Le PAAT fédère les acteurs du champ à l'assiette pour une alimentation saine locale et durable
- Conditions favorables pour l'émergence de nouvelles installations

Un accompagnement qui fait pousser les projets

- Appui technico-économique à chaque étape
- Cadre juridique sécurisé pour tester
- Mise à disposition d'un foncier équipé et fonctionnel
- Soutien à l'installation en fin de test

Un territoire accueillant, attractif et humain

- Un cadre de vie équilibré entre ville et campagne
- Intégration dans une communauté ouverte et bienveillante
- Un territoire où l'on s'installe naturellement et durablement



Présentation du domaine de la Grande Galiénais

Superficie et foncier mis à disposition

- 3 espaces-test maraîchers d'environ 3ha chacun (9 ha au total)
- Sols adaptés au maraîchage diversifié

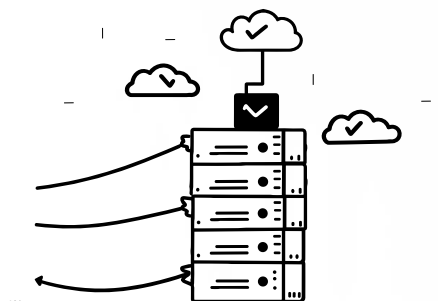
Infrastructures disponibles

- Serres tunnels
- Surfaces de plein champ
- Réserve d'eau pour arrosage
- Bâtiment de stockage, lavage et conditionnement
- Matériel de culture mutualisé
- Espaces techniques communs

Accompagnement fourni

Dans le prolongement des actions PAAT, les candidats bénéficient :

- D'un suivi individualisé (technique, économique, réglementaire)
- D'une intégration dans le réseau agricole et alimentaire territorial
- D'une mutualisation entre testeurs
- Suivi individualisé (technique, économique, réglementaire)
- Intégration dans le réseau agricole et alimentaire territorial
- Mutualisation entre testeurs



Destination des productions

Au moins 20 % de la production doit être destinée à l'approvisionnement de la restauration collective du territoire (cantines scolaires, structures publiques...), un axe fort du PAAT, conformément aux objectifs alimentaires de Vitré Communauté, qui vise à augmenter la part d'aliments locaux et durables dans l'assiette de enfants.

Public visé

Tout porteur de projet professionnel en production de légumes biologiques.

- Porteurs de projets formés ou en cours de formation agricole et/ou ayant capitalisé de l'expérience dans le système de production visé.
- Demandeurs d'emploi inscrits à France travail, avec ou sans indemnité.
- Avoir une forte motivation, une grande autonomie et la volonté de s'inscrire pleinement dans une dynamique locale, constituent des éléments essentiels pour contribuer au développement d'une agriculture de proximité solidement ancrée dans son territoire.



Durée et conditions juridiques

Durée du test

- Durée : 1 à 3 ans, selon le projet
- Entrée dans le dispositif printemps 2026.

Conditions juridiques

Statut du testeur

Selon les situations, le candidat intègre le dispositif via :

- un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise),
- ou une convention tripartite entre Vitré Communauté, la structure d'accompagnement et le testeur.

Mise à disposition des parcelles et infrastructures

- Via une Convention d'Occupation Temporaire (COT) ou dispositif similaire
- Sans création d'un bail rural
- Durée limitée, conditions d'usage précisées par la convention

Engagements du testeur

- Respect des règles du site et du matériel
- Tenue d'une comptabilité d'activité
- Souscription d'assurances nécessaires
- Participation au suivi technique
- Respect des normes sanitaires et environnementales

Engagements de Vitré Communauté

- Mise à disposition du foncier et des équipements
- Coordination du dispositif
- Facilitation des liens avec les débouchés locaux, notamment la restauration collective
- Appui à l'installation éventuelle

Modalités de candidature

Le dossier doit comprendre :



Lettre de motivation



Présentation du projet
maraîcher (cultures,
organisation, objectifs)



CV ou note de parcours

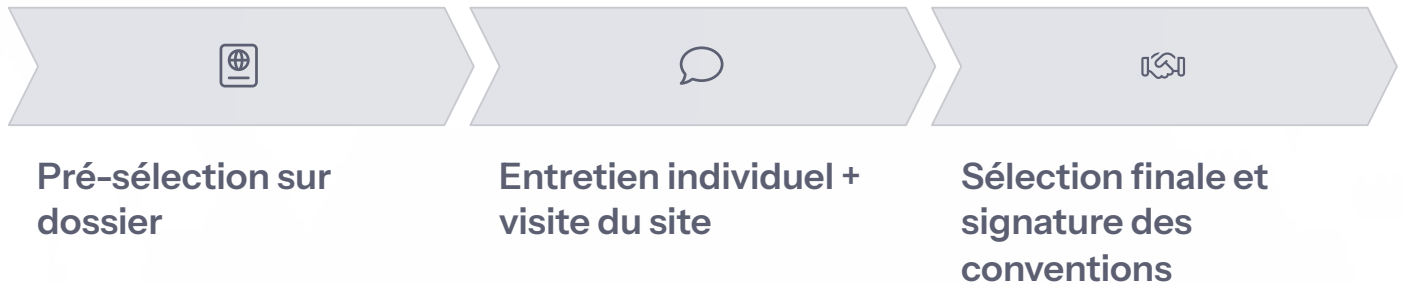


Besoins en
accompagnement et
matériel

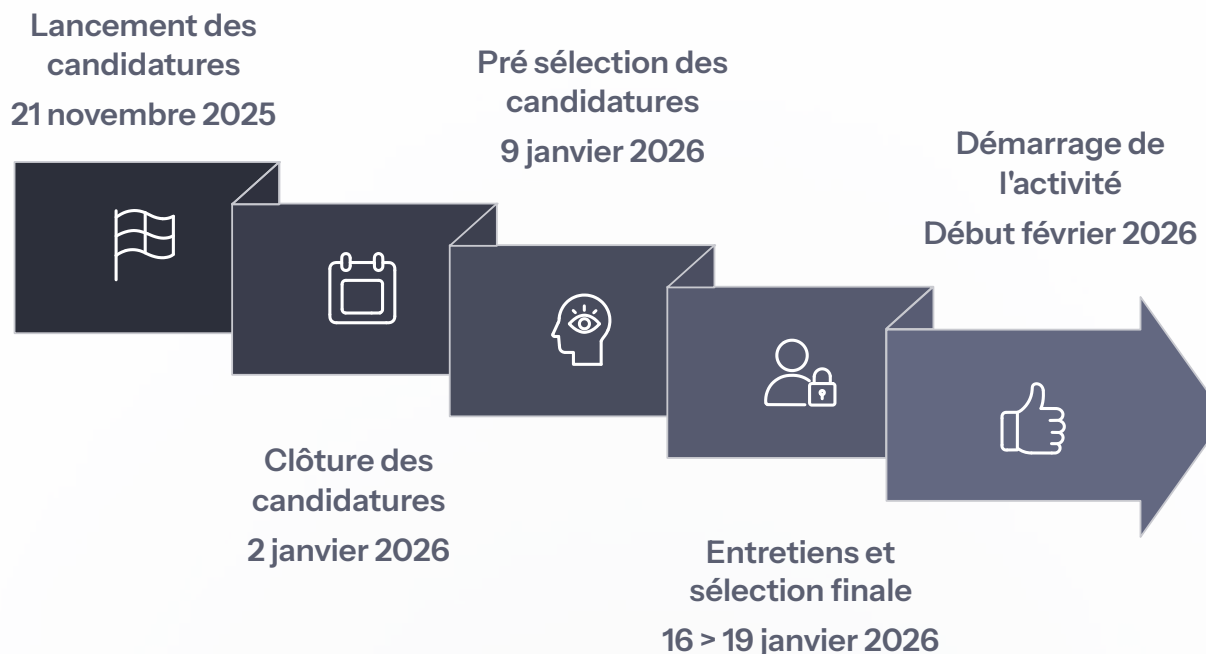


Justificatifs de formation

Processus de sélection



Calendrier



Envoi des candidatures



Vitré Communauté

Service Agriculture & Alimentation

Patricia HAMON - Responsable du service Agriculture et PAT

Adresse : 16 Boulevard des Rochers – 35500 VITRÉ

E-mail : p.hamon@vitrecommunaute.org

Téléphone : 06 02 55 11 53